

Saviez-vous que la plupart des employeurs en Ontario ont supprimé l'obligation de fournir une déclaration médicale pour les maladies de courte durée ?

Bien que la *Loi sur les normes d'emploi* autorise les employeurs à demander que leurs employés fournissent une déclaration médicale lorsque ceux-ci prennent un congé de maladie, **il ne s'agit pas d'une obligation au titre de la loi pour les absences de cinq jours ou moins**. D'ailleurs, d'autres provinces ont modifié leurs lois pour interdire aux employeurs d'imposer cette exigence à leurs employés.

VOICI POURQUOI VOTRE ORGANISATION DEVRAIT RECONSIDÉRER L'EXIGENCE DE DÉCLARATIONS MÉDICALES :



Les déclarations médicales nuisent à la productivité économique et à celle des employés. De nombreux employés préféreraient se rendre au travail en étant malades plutôt que de consacrer du temps et de l'argent à l'obtention d'une déclaration médicale, ce qui conduit à la propagation de maladies dans le milieu de travail.



Les déclarations médicales taxent lourdement les ressources en santé et prennent du temps qui devrait être consacré aux patients ayant un besoin urgent de soins. Les patients ne devraient consulter un médecin que s'ils nécessitent des soins médicaux. Or, la plupart des maladies courantes peuvent être prises en charge à la maison.



Les employés malades devraient rester chez eux. Se rendre à un rendez-vous chez son médecin ou à l'urgence pour obtenir une déclaration médicale entrave la guérison et **expose inutilement des patients vulnérables et les professionnels de la santé à des maladies**.



Les médecins se fient aux déclarations que font les patients sur leur maladie et ne sont pas toujours en mesure de les vérifier d'un point de vue médical.



De nombreux patients doivent **payer des frais** pour obtenir une déclaration médicale, car l'Assurance-santé de l'Ontario ne rémunère pas les médecins pour ce service non médical.



Certains patients ne parviennent pas à consulter un médecin pendant qu'ils sont malades. En raison de la pénurie de médecins de famille en Ontario, certains patients ne peuvent pas obtenir un rendez-vous dans des délais raisonnables. Plus de 2 millions de personnes en Ontario n'ont pas de médecin de famille et doivent se faire soigner (et obtenir leurs déclarations médicales) dans des cliniques sans rendez-vous et des services d'urgence.

